

Recommandations

Faisant suite au groupe de travail sur la vision de l'industrie en ville

Introduction

Le cluster circlemade a réorienté sa stratégie en 2023 en ciblant les entreprises de production circulaire implantées à Bruxelles. C'est donc un réseau comprenant principalement des entreprises de production. Ce type d'entreprises éprouve divers défis liés ou non à leur implantation urbaine. Dans le cadre de la mise en place de sa stratégie, le cluster a développé avec ses membres, une vision de l'industrie en ville. Cette vision évoque différents sujets d'importance pour rendre l'industrie urbaine compétitive.

Cette note reprend une série d'enjeux identifiés au sein du groupe de travail. Il propose quelques pistes de solutions pour mettre en place les conditions favorables au développement de la production en ville.

Le rôle du cluster

Le cluster construit un réseau d'échanges destiné à soutenir la production urbaine circulaire et par ce biais met en relation les différentes composantes de l'écosystème bruxellois pour augmenter les chances de ces industries d'innover et de passer à l'échelle.

Le cluster soutient la mise en place de nouveaux projets de production circulaire parmi ses membres grâce à l'organisation de groupes de travail ciblés.

Le cluster soutient les entreprises aussi bien dans leur scaling-up commercial qu'industriel grâce à un accompagnement personnalisé.

Le cluster est à l'écoute de ses membres pour initier des actions qui permettront une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Le cluster a pour mission d'assurer la visibilité de ses membres et de la valeur ajoutée qu'apporte la production en ville.

Les recommandations

1. Les espaces de production et de stockage

1.1 Constats

Les surfaces qui permettent l'installation d'entreprises de production à Bruxelles sont en régression constante depuis 2018. Les travaux préalables à la réforme du PRAS (Plan Régional d'Affectation des Sols) mettent en évidence une réduction de 68.000 m² par an de 2018 à 2021. Réductions identifiées par l'analyse des permis d'urbanisme pour changement d'affectation des biens immobiliers. Le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) et ses arrêtés d'exécution règlent la question des changements d'affectation. Il est rare qu'une activité productive se lance dans une demande de ce type

si le terrain n'était pas déjà affecté à ces activités. Il s'ensuit que les surfaces destinées à la production en ville sont en chute libre sans possibilité de retour en arrière. Or les besoins d'espaces sont tels que lorsque de nouveaux sites de citydev sont mis en location, les espaces sont pris d'assaut et les infrastructures remplies en à peine quelques mois.

Outre la nécessité d'avoir des surfaces disponibles, leur prix est également un critère important. Vu la limitation du territoire pour des raisons administratives, une concurrence féroce sévit entre les différents usages en faveur de ceux qui rapporteront le plus à leur propriétaire. Les prix sont donc très élevés par rapport à des sites de production situés hors de la Région.

La mise à disposition d'espaces temporaires à prix réduit est une solution intéressante pour des entreprises en démarrage.

La durée pour l'obtention d'un permis d'urbanisme et d'environnement peut prendre des années.

1.2 Enjeux

L'implantation d'entreprises de production en ville ne peut se faire que dans des zones où l'industrie urbaine est admise (zone mixte, zone d'industries urbaines, ZEMU). L'intérêt de maintenir une petite à moyenne production en ville est développée dans la note de Vision du cluster. Il est donc important et même vital de maintenir des espaces pour pouvoir accueillir ce type d'entreprises. Ces espaces ne doivent pas tous être situés dans des zones éloignées. Des espaces au cœur de la ville sont également importants d'une part pour l'accès du personnel et d'autre part pour la proximité avec les clients.

Le prix est un enjeu majeur pour les entreprises de production afin de pouvoir rester compétitive sur le marché.

Une fois l'entreprise en développement, un bail précaire constitue une insécurité qui freine l'évolution de l'activité.

L'entreprise ne peut exploiter sans un permis en bonne et due forme.

1.3 Recommandations

L'accès aux espaces

1.3.1 Mutualisation des espaces

La mise en place d'infrastructures partagées (surface et machines) est une solution pour réduire les coûts liés à l'implantation d'une entreprise. Un opérateur public tel que citydev pourrait mettre à disposition ce type d'espaces.

Des sociétés immobilières privées pourraient également être impliquées dans la mise en place d'espaces mutualisés pour lesquels les entreprises de production garantiraient un minimum de vacance locative en contrepartie d'un prix de location inférieur.

De même, une mutualisation des espaces de stockage doit pouvoir être envisagée.

1.3.2 Bail à long terme

La mise à disposition d'espaces en occupation temporaire pendant la période d'attente de réhabilitation des lieux est une bonne solution car elle offre des possibilités à des prix réduits. Elle est bien adaptée à des entreprises en démarrage qui doivent encore tester leur production et leur modèle économique. Cependant, une fois que cette phase d'expérimentation est passée, l'entreprise a besoin de pouvoir s'installer de manière pérenne sur un site plus conséquent. Il est donc important de pouvoir réserver des espaces de taille plus importante selon des modalités d'accès à long terme pour favoriser la montée à l'échelle des entreprises de production. La Région doit pouvoir bénéficier des retombées offertes par la croissance des entreprises sur son territoire.

1.3.3 Grand site

La mise en place de hubs de producteurs régionaux est à favoriser dans des sites d'envergure, par exemple dans la réaffectation d'anciennes usines mais aussi dans l'aménagement de nouveaux sites tels que Schaerbeek Formation. La taille des sites est importante notamment pour l'approvisionnement en matières premières secondaires, leur stockage ainsi que celui des produits finis. Plusieurs de ces sites pourraient ainsi être répartis sur toute la Région. Ils seraient utilement gérés par une entité qui faciliterait la mise à disposition des infrastructures et animerait le lieu comme le fait Makett au Circularium ou Communa mais uniquement pour des activités de production.

Ces sites permettraient de répondre à des besoins d'extension sur place.

1.3.4 Parrainage

Si d'aventure, des industriels bruxellois souhaitent évoluer vers plus de durabilité, ils pourraient se positionner comme mentor et parrainer des petites start-ups en les accueillant dans leurs espaces et en mettant leurs machines à disposition moyennant un accord juridique. De cette manière ils pourraient accueillir des projets circulaires et leur apporter un soutien dans leur développement en phase de démarrage.

1.3.5 Législation urbanistique

L'activité de production est une fonction faible par rapport à toutes les autres fonctions en ville. Elle nécessite une protection de la part du pouvoir public pour pouvoir continuer à se maintenir en ville. Il faut dès à présent un moratoire sur la disparition des m² industriels avant de pouvoir parler d'un redéploiement.

Dans le cadre de la réforme du PRAS en cours, il est essentiel de fixer des objectifs ambitieux pour permettre l'implantation de petites à moyennes entreprises de production disséminées sur l'ensemble du territoire bruxellois ainsi que de protéger l'affectation de grandes zones également réparties sur le territoire. Les surfaces de production industrielles doivent pouvoir être protégées comme il se doit afin de maintenir un tissu économique productif.

Le retour d'une partie importante des m² perdus doit être mis à l'agenda. Pour regagner ces m², les changements d'affectation vers la production doivent être

autorisés voire encouragés et soutenus, et les responsables communaux & régionaux, sensibilisés aux enjeux.

Dans le cadre du mécanisme des charges d'urbanisme, la construction ou la rénovation de sites de production devrait pouvoir être intégré. Ces charges alimenteraient un fonds destiné à financer l'aménagement de sites industriels mutualisés.

1.3.6 Permis

Les permis d'urbanisme et d'environnement sont liés à une localisation précise. Pour pouvoir exploiter un site industriel, les permis doivent avoir été accordés. Or sur certaines communes, les délais de délivrance peuvent atteindre 2 ans vu que la procédure de permis d'urbanisme n'est lancée que lorsque le dossier est déclaré complet. Cette situation est intenable car on ne peut acheter ou louer un bien sans l'occuper pendant 2 ans. Les communes devraient être renforcées pour limiter les délais de délivrance ou les procédures simplifiées pour les grands sites industriels.

En ce qui concerne le permis d'environnement (PE), il serait utile de voir la situation sous un autre angle. Actuellement la législation sur le PE s'attache principalement à définir une procédure d'octroi. Or l'important est surtout le respect des conditions d'exploiter et la bonne intégration environnementale de l'entreprise dans son milieu. Le cluster préconise une organisation différente pour l'octroi de ces permis. Les conditions d'exploiter devraient être accessibles via le site web pour toute entreprise avant son lancement. Selon les activités à installer, l'entreprise devrait pouvoir sélectionner les conditions-types applicables et s'engager à les respecter moyennant la signature d'une sorte de certificat les reprenant. Il ne resterait plus que la procédure d'enquête publique à mener et le permis à délivrer, soit maximum 2 mois de délai. À l'issue de cette enquête, des éléments pourraient être rajoutés si nécessaire aux conditions de base auxquelles l'entreprise s'est déjà engagée. Ainsi l'entreprise sera conscientisée sur les points auxquels elle doit être attentive en termes de protection de l'environnement pendant toute la durée de son exploitation et la procédure sera raccourcie.

Les efforts au niveau de la digitalisation des permis doivent se poursuivre avec la volonté de simplifier la procédure comme indiqué ci-dessus.

Les prolongations de permis d'environnement devrait pouvoir se dérouler rapidement lorsque l'entreprise a pris le soin chaque année d'envoyer une mise à jour de son dossier.

Le prix des espaces

1.3.7 Financement

Lorsque les entreprises sont en phase de scaling-up, un produit de financement tel qu'un prêt pour l'acquisition d'un bien immobilier devrait pouvoir être proposé par Finance & Invest Brussels. Ce type de produit n'existe pas encore dans leur offre.

1.3.8 Faciliter la réhabilitation

À côté du financement accessible via le Fonds de transition économique de Finance & Invest Brussels pour améliorer l'efficacité énergétique de bâtiments, des primes énergie de la stratégie Renolution ou des subsides octroyés par BEE en soutien à la transition économique (investissement machine tenant compte de la consommation d'énergie ou de matières premières), il serait judicieux de faciliter l'octroi des permis nécessaires pour les rénovations de bâtiments tout particulièrement si le permis s'impose par une obligation légale de rénover.

1.3.9 Vacance locative

Il y a sur la Région, une série de biens industriels en attente de rénovation ou inoccupé. Un cadastre de ces biens devrait être réalisé. Lorsque la vacance locative atteint une période de 6 mois, un droit d'exploitation pourrait être confié à une ou des entreprises de production selon les besoins pour une période déterminée et à un coût réduit. C'est un moyen d'augmenter l'offre d'occupation temporaire plus spécifiquement auprès de propriétaires privés mais cela peut concerner des propriétaires publics qui ne le font pas encore également.

1.3.10 Agence immobilière de production

Sur le même principe que le fonctionnement des agences immobilières sociales (AIS), il serait bien de stimuler la création d'agences immobilières pour mettre à disposition des entreprises de production, des espaces rénovés (CASCO) avec un loyer inférieur aux loyers pratiqués sur le marché privé. Ce mécanisme permettrait de mieux maîtriser les prix du foncier pour ces entreprises grâce à la mise en place d'un statut d'Agence Immobilière pour la Production (AIP). Celle-ci pourrait également assurer la gestion du site et l'animation comme cela se fait au Circularium.

1.3.11 Soutien aux loyers

Comme il existe des aides pour le soutien à l'emploi (Activa), il pourrait être intéressant de mettre en place des aides spécifiques pour compenser une partie du loyer des entreprises de production circulaire, une sorte d'allocation sur loyers. Ce soutien serait limité dans le temps.

2. L'accès aux matières locales

2.1 Constats

Certaines entreprises de production circulaire travaillent uniquement avec des flux de matières à revaloriser, en upcycling, en reconditionnement,...

L'identification des flux et l'approvisionnement en qualité et quantité suffisante est un défi permanent. Cet approvisionnement est beaucoup plus compliqué que celui qui s'effectue auprès de matières vierges, même si les chaînes d'approvisionnement ont été rompues lors de la crise du COVID.

2.2 Enjeu

Sans un approvisionnement adéquat, les entreprises ne peuvent produire. Si l'approvisionnement est trop important, il faut stocker, ce qui coûte de l'argent en espace de stockage. S'il est trop faible, on ne peut honorer ses commandes et cela se répercute sur les rentrées. Un judicieux équilibre doit être établi, qui doit suivre l'évolution de la demande.

2.3 Recommandations

2.3.1 Bruxelles-Propreté

L'Agence Bruxelles Propreté est un opérateur public de collecte des déchets ménagers et assimilés. Celui-ci collecte des tonnages conséquents dont certains flux pourraient être valorisés localement si les collectes sont préservantes. Cependant, très peu de ces flux le sont dans la pratique. Or les entreprises de production circulaire ont besoin de flux de bonne qualité et en quantité suffisante surtout s'ils montent à l'échelle. La mise en place d'un cycle vertueux avec tests et démonstrations qui pourraient mener au lancement de nouvelles activités sur base de ces flux est à préconiser.

2.3.2 Obligation de reprise

Les flux liés aux obligations de reprise découlant de la responsabilité élargie des producteurs (REP), devraient pouvoir être rendus accessibles aux opérateurs de production circulaire avant l'envoi au recyclage matières. Selon l'échelle de Lansink, les produits et équipements devraient d'abord pouvoir être réutilisés, réparés ou reconditionnés.

2.3.3 L'offre et la demande

Afin de pouvoir faire se rencontrer l'offre et la demande en matières secondaires dans le secteur de l'ameublement et du mobilier, il pourrait être utile de mettre en place une plateforme qui recense les matières à vendre, leur qualité ou homogénéité et la récurrence des flux, à l'instar de ce qui se fait dans le secteur de la construction (Opalis, Coliseum,...) ou du culturel (in Limbo).

Actuellement, les collecteurs de déchets gèrent de trop gros volumes pour que ceux-ci trouvent tous des débouchés auprès des petites structures de production circulaire.

Ce décalage pourrait être pris en compte sous deux angles, une réduction du gaspillage par une prolongation de la durée de vie des matières directement là où elles sont utilisées ; un essaimage & une montée à l'échelle des entreprises de production pour capter plus de flux.

3. Intégration verticale du modèle économique

3.1 Constat

Les prix du terrain, de la logistique ainsi que le coût de la main d'œuvre sont élevés en ville et rendent l'atteinte d'un break even plus compliqué pour des entreprises de production.

3.2 Enjeu

Pour qu'une entreprise soit en bonne santé financière, elle doit avoir plus de rentrées que de sorties. S'il lui est impossible de réduire certains coûts et pour pouvoir se payer les facteurs de production en ville, elle doit trouver un modèle économique qui lui permettra d'avoir plus de rentrées. Elle doit donc produire plus de valeur ajoutée. Un moyen de le faire est de s'intégrer dans la chaîne de valeur en incorporant les activités en amont et en aval plutôt que de les sous-traiter.

3.3 Recommandations

Pour pouvoir se payer les facteurs de production en ville, le terrain, la main d'œuvre, ..., le cluster préconise un maximum d'intégration dans la chaîne de valeur. Ne pas se limiter à produire mais intégrer la production vers la vente au consommateur final, idéalement dans un modèle de services où la relation avec le client est constante et la valeur créée, captée sur toute la chaîne sans intermédiaire jusqu'à sa valeur la plus élevée. Pour pouvoir produire en ville, il faut produire des produits à haute valeur ajoutée.

Un accompagnement peut aider à identifier ce qu'il serait opportun de faire pour trouver le bon modèle économique.

Les aides au recrutement doivent pouvoir être activées pour travailler sur cet aspect notamment réintégrer de nouvelles compétences au sein de l'équipe, travailler sur la marge et non sur le chiffre d'affaires, internaliser le sourcing ou le placement des équipements/produits chez les clients,....

4. L'emploi et la formation

4.1 Constats

Les industries font face à un manque de personnel qualifié et de nombreux métiers liés à la production sont en pénurie, exemples : technicien en électromécanique, électricité, électronique...

Les régimes d'aide à l'emploi sont nombreux.

4.2 Enjeux

Pour que les entreprises de production puissent monter à l'échelle, elles ont besoin de d'une main d'œuvre qualifiée. Dans le secteur du reconditionnement et de la réparation des équipements, ce besoin est très criant.

Trop de régimes d'aide à l'emploi rend le système complexe et consommateur en temps de gestion.

4.3 Recommandations

4.3.1 Formation et emploi

Les entreprises du cluster préconisent l'accès à une main d'œuvre motivée qui s'inscrit dans leurs valeurs de circularité.

Dans le secteur du reconditionnement et de la réparation des équipements notamment électroménagers, il est impossible actuellement de trouver de la main d'œuvre répondant aux besoins. Il faut des réparateurs polyvalents, ce qui implique des compétences en mécanique, en électromécanique et en électronique. Ce type de formations n'existe pas en Belgique. Cela pousse les entreprises à devoir créer leur propre centre de formation ou à les former exclusivement en interne.

Pour les autres secteurs, l'entreprise prendra à sa charge la formation des nouvelles recrues. Une sensibilisation de base sur les soft skills au travail est suffisante. Le maintien des programmes qui permettent l'inclusion des travailleurs est important, convention d'immersion professionnelle, formation en alternance, ... tous types de contrat qui vont aider les petites entreprises à engager à terme du personnel et le qualifier sur site.

Les formations dispensées par Bruxelles Formation sont très utiles particulièrement dans les métiers en pénurie. Certaines peuvent durer plus d'un an. Cependant à l'issue de ces formations, la personne formée n'a aucune obligation de travailler en lien avec la compétence qu'elle a acquise. Une obligation de mise à l'emploi après le cursus devrait être imposée si des offres d'emploi existent sur le marché du travail.

Tout en gardant les aides à l'emploi, le système actuel devrait être simplifié (7 régimes d'emploi différents) car il est complexe et prend du temps au niveau administratif.

5. L'innovation

5.1 Constats

L'industrie urbaine circulaire fait face à deux défis : être compétitive sur les marchés, s'intégrer en ville. Elle doit se démarquer par l'innovation en fabricant des produits dont l'impact environnemental est réduit tout en créant une activité pérenne.

5.2 Enjeux

Les industries circulaires doivent se démarquer des autres types d'entreprises. Elles visent à démontrer que l'économie circulaire est une économie d'avenir compétitive. Elles doivent innover pour développer de nouveaux produits à partir de ressources ciblées (biosourcées, réutilisées, recyclées) dont l'impact sur l'environnement sera réduit. Elles doivent innover pour pouvoir s'intégrer dans le milieu urbain (densité du bâti, mobilité). Elles doivent innover pour produire grâce notamment au retrofit

d'équipements ou en développant de nouveaux équipements de production à taille urbaine.

Ces entreprises n'ont souvent pas les moyens pour porter de grands projets d'innovation sans un support externe. D'autres entreprises pourraient bénéficier de ce support pour entrer dans la circularité.

5.3 Recommandations

Pour faciliter et stimuler l'innovation, un rapprochement des centres de recherche, des universités et des hautes écoles avec les industries circulaires et les organismes régionaux doit être mis en oeuvre. La création d'un écosystème de ce type et la mise en place de partenariats est une des missions du cluster.

Il y a lieu d'identifier les besoins des entreprises pour stimuler la recherche et le développement de nouveaux équipements (hardware et software) soit pour réduire les coûts de production, soit pour mieux s'intégrer en ville vu la densité du bâti. L'éco-conception doit pouvoir être appliquée au process de production également. Un accompagnement ou l'accompagnement au montage de projets spécifiques peuvent porter sur ces sujets.

La modularité et la flexibilité des équipements de petite taille est telle qu'ils peuvent suivre l'évolution du volume d'affaires et s'adapter en fonction des besoins de production. Le cluster soutient l'intérêt de ce type de matériel.

Un accompagnement peut s'avérer nécessaire dans le choix des équipements ou pour l'optimisation des process de production surtout lorsque l'entreprise vise une montée à l'échelle, sans oublier la mise en place des mesures liées à la sécurité. Le rôle du réseau sera de faciliter la mise en relation des différentes compétences liées aux besoins pour trouver une solution optimale, l'aide au montage de projet et la recherche de source de financement

Des soutiens publics pour absorber le surcoût de l'intégration en ville des entreprises de production devraient être identifiés et mis en place. Les appels à projets ciblés ou le financement du développement de nouveaux produits ou services circulaires devraient être maintenus et promus largement (ex au niveau de la R & D : Circular Innovation d'Innoviris, Belgium Builds Back Circular au Fédéral et au niveau de la mise sur le marché : Be Circular).

6. La fiscalité

6.1 Constats

Il existe plusieurs avantages extra-légaux pour rendre les salaires compétitifs.

Le taux d'imposition est le même quelle que soit la taille de l'entreprise.

Les activités intensives en main d'œuvre sont défavorisées par une fiscalité élevée sur le travail.

La fiscalité sur les réparations d'électroménagers (TVA) est de 21%, ce qui est très élevé comparativement aux 6% appliqués aux réparations de vélos.

Les petites entreprises ont difficile à avoir accès au budget Mobilité.

Actuellement, les prix des produits issus de l'upcycling sont toujours plus chers que les prix des produits issus de l'économie linéaire. Les entreprises atteignent rarement le seuil de rentabilité.

Les taxes sur les permis d'environnement diffèrent d'une commune à l'autre.

6.2 Enjeux

La gestion du temps est précieuse en entreprise et tout particulièrement dans les petites entreprises où les personnes portent de multiples casquettes de compétences.

Une fiscalité identique entre les petites et les grandes entreprises agit au détriment des petites qui sont proportionnellement plus imposées sur des bénéfices moindres.

Les industries urbaines reposent leur cœur de métier sur le travail principalement en s'aidant des machines et du digital. Ce sont de véritables manufactures où le travail joue un rôle important.

La fiscalité joue un rôle central pour orienter les comportements des consommateurs. Des réparations qui coûtent cher n'encouragent pas les utilisateurs à faire réparer.

Le marché du travail est tendu et les entreprises sont en compétition pour l'engagement de personnel. Les petites entreprises sont désavantagées par les conditions nécessaires pour avoir accès au budget Mobilité que peuvent proposer les grandes entreprises pour attirer les talents. Pour pouvoir prétendre à ce budget, il faut avoir mis à disposition d'un employé, une voiture de société pendant 6 mois minimum sur les 3 1ères années d'existence de l'entreprise ou pendant 3 ans minimum après ces 3 1ères années. Cela rend l'accès aux petites entreprises peu réaliste vu leur plus faible capacité de financement et crée des inégalités.

Certaines activités liées à l'économie circulaire notamment celles qui nécessitent la réintroduction de matières déjà utilisées dans les processus de production, reviennent plus chers que les activités de l'économie linéaire qui s'approvisionnent à partir de ressources vierges non renouvelables. En effet, la collecte et la mise à niveau de ces matières secondaires nécessitent de la main d'œuvre, des infrastructures et des consommables avant de pouvoir réintégrer les lignes de production. Cela constitue un surcoût. Tant que le différentiel dont l'impact se manifeste sur notre environnement, n'est pas internalisé au niveau de l'économie linéaire, ces activités circulaires restent non compétitives.

Le système des taxes communales sur les permis d'environnement gagnerait en lisibilité si ces taxes étaient harmonisées.

6.3 Recommandations

Les avantages extra-légaux sont utiles mais le régime est trop complexe et devrait être simplifié car il prend du temps de gestion, précieux pour le cœur de l'activité.

Le taux d'imposition des entreprises devrait être progressif selon la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires.

Une réduction de la fiscalité du travail au profit des industries circulaires permettrait de maintenir la compétitivité de ces entreprises fortement tournées vers la main d'œuvre locale.

Toutes les réparations devraient être alignées sur 6% de TVA.

Soit le budget mobilité est supprimé, soit les petites entreprises devraient avoir des conditions d'accès au budget Mobilité facilitées.

Pour compenser le différentiel entre les produits upcyclés et les produits neufs non circulaires, il y a plusieurs pistes : Les matières premières issues de l'économie linéaire devraient être plus taxées. La fiscalité devrait être plus incitative envers l'utilisation de matières upcyclées, recyclées et de produits éco-conçus en vue d'une prolongation de leur durée d'usage (éco-taxes). Les taux de taxation devraient être dégressifs en fonction de l'échelle de Landsink (le réemploi moins taxé que le recyclage, moins taxé que la mise en décharge). D'autres mesures pour favoriser l'économie circulaire sont aussi possible : À travers la REP (responsabilité élargie des producteurs), l'obligation de réparer, démonter ou de trouver des filières pour le faire, devrait s'appliquer pour tout équipement/produit avant de l'éliminer. Des pourcentages minimum en matières recyclées dans les produits neufs devraient être imposés via les normes de produits. L'achat d'un quota minimum d'appareils reconditionnés devrait être imposé pour les autorités publiques. Ce dernier peut également concerner les produits upcyclés ou contenant des matériaux de réemploi.

Les taxes communales sur les permis d'environnement devraient être harmonisées.

7. Le non déchet et la sortie du statut de déchets

7.1 Constat

La législation en matière de déchets remonte aux années '70. Entretemps, elle a été modifiée de multiples fois pour transposer les directives européennes. Elle constitue une avancée pour la protection de l'environnement. Cependant avec l'avènement de l'économie circulaire, les mesures imposées dans le cadre de cette législation freinent l'adoption de modèles économiques basés sur « les déchets ».

Si la notion de sortie du statut de déchets existe depuis 2018, les solutions pour la mettre en œuvre sont encore limitées et passent souvent par le permis d'environnement.

7.2 Enjeu

Une grande partie des acteurs de l'économie circulaire travaille avec une ressource qui a déjà été utilisée et qui peut être considérée comme un déchet dans la législation actuelle.

Malgré l'évolution récente du Brudalex et les solutions apportées en matière d'interprétation des textes, cette législation pose encore des freins aux activités circulaires.

7.3 Recommandations

Le cluster soutient les travaux effectués par Bruxelles Environnement sur le Brudalex afin d'y intégrer les concepts de réemploi et sous-produits qui évitent à certaines matières de tomber dans la définition du déchet et dans les autres cas, de faciliter la sortie du statut de déchets en modifiant notamment l'ordonnance sur les permis d'environnement. Le texte devrait pouvoir rapidement être discuté et adopté.

8. Le scaling-up

8.1 Constat

La Région de Bruxelles-Capitale a mis en place beaucoup d'aides pour le démarrage des entreprises. Cependant, après le démarrage il reste encore un long chemin avant de pouvoir trouver son marché et d'avoir des revenus suffisants à réinvestir.

La Région ne peut pas se permettre d'investir dans des start-ups sans récolter les fruits des scale-ups. Il faut donc aussi que la Région s'intéresse au processus de scaling-up.

Un.e entrepreneur.e n'est pas préparé.e à travailler avec une équipe qui s'agrandit. Les consignes orales ne sont plus suffisantes pour avancer de façon coordonnée. Le passage à une échelle supérieure peut nécessiter un accompagnement.

Les aides économiques de BEE sont majorées si l'entreprise est starter. Si les 4 ans pour être considéré comme starter sont valides pour des entreprises dont les modèles économiques sont connus, il n'en est pas de même pour des entreprises circulaires qui doivent innover pour développer leurs produits et trouver leurs marchés. Cela nécessite de pivoter plusieurs fois pour trouver le bon modèle économique, ce qui leur prend souvent plus de temps.

Les entreprises de production circulaire ont tendance à mettre la production avant la commercialisation. Elles aiment prototyper et produire.

8.2 Enjeu

La montée à l'échelle nécessite une structuration de l'activité avec un besoin en termes de digitalisation, une identification des compétences et profils nécessaires, la définition de process de travail plus facile à transmettre en cas d'agrandissement de l'équipe, etc.

La digitalisation et les technologies qui l'accompagnent (IoT, IA, connectivité), comme la mécanisation ou l'automatisation, sont des moyens pour rendre l'industrie plus compétitive, tout en maintenant l'humain au centre du processus.

Le scaling-up est d'autant plus important que son impact en termes d'emplois et d'environnement sera plus conséquent. Si on veut que l'économie circulaire devienne mainstream, la Région doit pouvoir soutenir les jeunes scale-ups encore fragiles.

Pour pouvoir monter à l'échelle, les entreprises circulaires ont besoin de financement. Les fonds privés sont frileux à investir dans des entreprises de production a fortiori circulaire, ce qui induit un risque encore plus élevé. Les subsides sont des apports en capital qui sont très importants pour des entreprises circulaires. Sans Be Circular et d'autres soutiens de ce type, elles n'auraient pas pu initier leurs activités ou envisager

le scaling-up. Les outils de financement de finance & invest brussels sont tout aussi importants notamment pour ouvrir la porte des banques.

Sans commercialisation, les produits fabriqués ne trouveront pas de débouchés. La commercialisation est un enjeu majeur pour la réussite des projets d'entreprises de production.

8.3 Recommandations

Pour pouvoir passer à une échelle supérieure, les industries circulaires ont besoin de soutien en termes d'accompagnement et de financement.

L'accès à des expertises en matière de digitalisation, de mécanisation ciblée mais aussi en termes de RH, d'adaptation de la production ou du modèle économique, etc, devrait être facilité pour réussir le passage d'un marché souvent de niche vers un marché plus conséquent. Ces accompagnements peuvent être fournis partiellement par le cluster et via l'accès à des centres d'expertise tels le Sirris ou le digital hub SustAln.brussels. L'accès à ces centres via des chèques innovation ou des aides à la consultance doit pouvoir être maintenu.

En ce qui concerne le financement, l'accès aux outils publics tels que les subsides de BEE ou les prêts et prises en capital de FIB doivent être facilités lors de la montée à l'échelle.

Par ailleurs, la mise en place de critères de durabilité tels que citydev les a initié sur ses sites (réduction de loyers pour entreprise circulaire, labellisée écodynamique, etc) devrait pouvoir être généralisée.

La définition du starter devrait être adaptée aux entreprises qui se développent dans l'économie circulaire.

Les industries circulaires doivent acquérir des compétences sur l'approche commerciale. Elles peuvent se faire accompagner par les dispositifs d'accompagnement de la Région ou actionner les aides à la consultance pour améliorer leur processus de vente ou réaliser une étude de marché.

9. La mobilité

9.1 Constat

La mobilité des marchandises a fait l'objet d'un Plan stratégique pour le Transport de Marchandises adopté le 11 juillet 2013. Si des avancées ont été engrangées sur certaines actions, il n'y a pas encore de réseau de distribution urbaine digne de ce nom.

La circulation en ville est très difficile confrontée aux multiples embouteillages. La spécialisation des voiries et leur rétrécissement systématique lors d'un aménagement passe généralement sous silence la question des marchandises. Il en ressort que les livraisons sont compliquées de l'approvisionnement à la vente de produits finis. À côté du rétrécissement des voiries, le travail sur les sens de circulation interdisant l'accès à certaines rues, fait que le parcours s'en trouve rallongé. Il est clair que la mobilité des marchandises n'est pas prise en compte dans ce travail de découragement de la voiture en ville tandis que les infrastructures destinées à permettre le déplacement des biens

de manière groupée ou le fractionnement dans des centres de distribution en périphérie n'existe toujours pas de manière coordonnée.

L'aménagement des lieux ne permet pas toujours une livraison hors voirie, ce qui pose inévitablement des problèmes de circulation.

Les industries circulaires cherchent à avoir un impact le plus faible possible au niveau de la mobilité des marchandises. L'offre en la matière n'est pas facilement accessible.

9.2 Enjeu

L'accès des marchandises en ville est primordial. Ces marchandises sont des biens nécessaires au fonctionnement des différentes activités. Ces marchandises ne sont pas limitées à fournir les industries de production mais elles contribuent à ce que la ville mange, s'habille, s'équipe, se meuble, etc. C'est donc une thématique prioritaire si on veut garder la ville vivante et accessible.

Pour pouvoir s'intégrer au milieu urbain, il est nécessaire de pouvoir décharger et charger les marchandises sur un espace réservé à cet effet sans induire d'embarras de circulation qui créent des frustrations et risquent d'avoir un impact négatif sur la délivrance des permis d'environnement.

Pour pouvoir garantir un impact réduit de leurs activités et notamment au niveau de la mobilité des marchandises, il est important de connaître l'offre de transport durable.

9.3 Recommandations

La livraison des marchandises doit être prise en compte dans toutes les décisions d'aménagement urbain au même titre que la gestion des ressources locales et leur possible acheminement vers d'autres lieux. Il est important d'arriver à des livraisons fluides.

Au même titre que « la ville de 15 minutes » (où tous les services essentiels - magasins, écoles, parcs - sont accessibles en 15 minutes à pied ou à vélo), un temps maximal doit pouvoir être établi pour la livraison de toute activité industrielle à partir d'une voirie métropolitaine. Des dispositifs tels que des centres de distribution de taille moyenne devraient être installés dans chaque commune.

Les industries de production circulaire doivent avoir suffisamment d'espaces pour que la livraison des marchandises puisse se dérouler au sein de l'établissement voire sur une zone réservée en voirie.

Il serait utile de visibiliser l'offre de transport alternative de marchandises (livraison à vélo cargo, camionnette électrique) à l'aide d'une liste de prestataires. Cela faciliterait l'accès à l'information pour les entreprises de production circulaire et les autres.